



ASSOCIATION DES OMBUDSMANS ET
MÉDIATEURS DE LA FRANCOPHONIE

**1^{er} CONGRÈS STATUTAIRE DE
L'ASSOCIATION DES OMBUDSMANS ET MÉDIATEURS
DE LA FRANCOPHONIE**

COMMUNIQUE FINAL

L'Association des Ombudsmans et Médiateurs de la Francophonie a tenu son 1^{er} Congrès statutaire à Ouagadougou, Burkina Faso, du 22 au 26 novembre 1999. Le thème du Congrès « l'AOMF comme outil de renforcement et de développement des bureaux d'Ombudsmans et de Médiateurs de la Francophonie », a bien rejoint les préoccupations actuelles des participants provenant de 24 pays de la Francophonie. Ont également participé aux activités du Congrès, le représentant de l'Agence de la Francophonie et le Médiateur européen.

L'AOMF se réjouit de quatre nouvelles adhésions ;; l'Avocat du Peuple de la Roumanie, le Médiateur de la République de Djibouti, le Médiateur de la Principauté d'Andorre et du Médiateur européen. L'Association se réjouit également de la perspective d'adhésion, en l'an 2000, du Maroc, du Togo, du Mali, du Luxembourg, du Niger et du Congo-Brazzaville.

A l'occasion du Congrès, un séminaire de formation des collaborateurs des ombudsmans et médiateurs a été tenu sous le thème « l'organisation, le fonctionnement et la professionnalisation des bureaux ». Ce séminaire a été très apprécié par les participants qui souhaitent qu'un prochain séminaire de formation soit envisagé.

Réunis en Assemblée générale, les membres ont rappelé les principes qui guident l'action de l'Association dont les objectifs essentiels sont :

- Etre ouverte à l'ensemble de la Francophonie ;

- Promouvoir le renforcement et le développement de l'institution de l'Ombudsman et du Médiateur ;
- Veiller au respect de l'indépendance des Institutions ;
- Etre professionnelle, indépendante et démocratique et jouir d'une reconnaissance sur le plan international ;
- Etre active dans la défense et la promotion des droits de la personne et de la démocratie.

Les membres présents à Ouagadougou ont aussi réaffirmé leur soutien et leur solidarité envers les Médiateurs qui connaissent des difficultés particulières dans l'exercice de leurs fonctions, dues au manque de ressources humaines et matérielles et aux limites qui peuvent être imposées au caractère d'indépendance de leurs institutions, notamment le Protecteur du Citoyen d'Haïti et le Médiateur de la République du Gabon. L'Assemblée générale a aussi fait connaître sa préoccupation concernant l'avenir de l'institution du Médiateur de Vanuatu qui est un membre fondateur de l'Association ; elle continue de soutenir cette institution et souhaite la voir se renforcer et se développer.

L'Assemblée générale a aussi pris acte, avec satisfaction, des décisions prises par l'Organisation internationale de la Francophonie qui appuie le développement et le renforcement des institutions de médiation et d'Ombudsman. L'AOMF, qui vise les mêmes objectifs, est heureuse de pouvoir s'associer aux projets de la Francophonie.

Les Ombudsmans et Médiateurs de la Francophonie expriment leur vive reconnaissance au Président du Faso, Son Excellence Monsieur Blaise Compaore, qui s'est personnellement impliqué dans le succès de ce Congrès. Les membres remercient également la municipalité de Ouagadougou pour l'accueil chaleureux qu'elle a manifesté ainsi qu'au Médiateur du Faso et à ses collaborateurs pour l'organisation impeccable de ce congrès qui a connu un franc succès. Des remerciements sont également adressés à l'Agence de la Francophonie, à la Belgique, au Canada, à la France, au Québec, à la Fondation Robert Schuman ainsi qu'à la République de Chine (Taïwan), pour leur contribution à la réalisation de cet évènement.

Le prochain Congrès de l'Association se tiendra dans la Principauté d'Andorre en l'an 2001, à l'invitation du Médiateur Monsieur Fiter Vilajoana.

Ouagadougou, le 26 novembre 1999